

MAIRIE DE ST MARTIN DE LENNE

Tél / fax : 05 65 47 45 39

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 4 février 2011 à 20 h 30 mn

L'an deux mil onze, le 4 février à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roland PUEL, Maire.

Présents : M. Alain CHEVRIER, premier adjoint,

Mrs Michel DELTOUR, Hervé BALITRAND, Sébastien CROS, Jean-Michel SIEBERT, Paul-Antoine PERIE, Serge CHEVRIER, Jean-Claude GRANCHETTE

Absents et excusés : Mme Jacqueline SALES a donné procuration à Roland PUEL

Mr David CANTAGREL a donné procuration à Hervé BALITRAND

Secrétaire de séance : Mr Alain CHEVRIER

ÉCOLE

Emploi de Mme C. MARTIN, aide à la vie scolaire

Mr le Maire informe le conseil municipal du recrutement sous CUI (contrat unique d'insertion) de Mme Colette MARTIN, en tant qu'aide à la vie scolaire pour une durée déterminée de six mois. (Remplacement de Mme Audrey BERNARD arrivée au terme de son CDD).

Le contrat CUI est un contrat aidé par l'état et pour lequel il existe des critères précis d'éligibilité.

Mme MARTIN est également nommée régisseuse de la cantine scolaire.

Conseil d'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la décision a été prise de demander au Conseil des Parents d'Elèves, l'état des frais engagés par l'école pour les sorties scolaires concernant l'année 2010/2011. A partir de cet état de dépenses le conseil municipal délibèrera et déterminera le montant de la participation de la commune aux sorties scolaires 2011.

Le Conseil municipal approuve cette décision.

Transfert de l'école

Le transfert de l'école dans les nouveaux locaux annexes de la salle des fêtes (pour permettre la réalisation des travaux d'agrandissement et de mise aux normes du bâtiment de l'école) était prévu à la fin du mois de février. Aux dernières nouvelles, en accord avec la demande du corps enseignant et du Conseil des Parents d'élèves, ce transfert aura lieu pendant les vacances de Pâques.

Nous pouvons d'ores et déjà déménager les documents d'archives et le mobilier inutilisé dans un endroit approprié pour leur stockage provisoire.

SALLE DES FETES

Chauffage

Suite à la décision prise par le Conseil Municipal en date du 10 décembre 2010, Mr le Maire a demandé deux devis pour l'installation de dispositifs de commande du chauffage (avec jetons).

Le devis le moins disant pour la mise en place de deux monnayeurs (salle des fêtes et salle associative) a été validé par le conseil municipal, qui de plus a fixé le prix du jeton à 5 €/ h pour la salle des fêtes et à 5 €/ 2h30 pour la salle des associations (tarifs homogènes pratiqués pour les salles des fêtes des alentours).

Avancement des travaux

La fin des travaux est prévue fin février.

Il reste à déterminer les actions à entreprendre en accord avec les associations pour les travaux de finition, notamment pour le local de la chasse.

BOIS DU CAUSSE DE LENNE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des réclamations ont été formulées par des habitants de la commune au sujet du débroussaillage étendu sur le Causse de Lenne.

Après vérification, il s'avère que ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une demande d'autorisation réglementaire préalable. Mr le Maire a donc alerté les propriétaires des terres concernées pour qu'ils sollicitent et, si nécessaire, déposent une demande d'autorisation auprès des autorités compétentes.

SIAH

Chaque année notre commune paie une cotisation correspondant aux frais de fonctionnement du syndicat d'aménagement de la haute vallée de l'Aveyron et de ses affluents. Jusqu'à présent le montant de cette cotisation était identique pour toutes les communes adhérentes au syndicat (380€).

Suite au désengagement partiel du PNRGC (Parc des Grands Causses) et d'Adour Garonne pour le paiement de la technicienne rivière, il était prévu une augmentation de la cotisation répartie de façon uniforme entre les différentes communes concernées.

Lors des deux dernières réunions des objections ont été émises par les délégués de notre commune pour que le calcul de cette cotisation soit plus équitable et tienne compte de la longueur des berges à entretenir pour chaque commune.

Cette demande s'est traduite par une première simulation de calcul effectuée par la technicienne rivière du parc des grands causses tenant compte des bassins versants de chaque commune (7 km² pour St Martin) et de sa population. Il en résulte un montant de cotisation total plus avantageux pour notre commune.

Nous attendons de la part du parc des grands causses une simulation complémentaire portant sur la « Contribution de base » calculée sur les mêmes critères que ci-dessus. Dès que cette simulation complémentaire nous sera communiquée, nous adresserons par écrit une demande officielle au Président du SIAH afin que soient étudiées nos revendications pour que notre cotisation soit calculée par rapport à la surface des bassins versants et en tenant compte du nombre d'habitants.

LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE LENNE

Mme Arrivé a quitté le logement (clés rendues pendant le Week-end des 1^{er} et 2 janvier) sans nous donner de préavis réglementaire.

Une lettre recommandée avec AR lui a été adressée pour participer à l'état des lieux, (lettre restée sans réponse).

Conformément à la loi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire appel à un huissier de justice pour procéder à l'état des lieux, en l'absence de l'intéressée. Le conseil donne son accord.

Indépendamment de ce problème qui va faire l'objet d'une procédure pour récupérer la part des loyers impayés, il s'avère que cette habitation est dans un état de détérioration qui pose pour l'avenir la question de sa rénovation ou de sa vente si la réfection s'avérait trop onéreuse.

CONVENTION POUR UTILISATION DU DROIT DE PASSAGE (ACCES A L'ECOLE).

Il a été convenu d'établir entre la commune et le propriétaire du terrain grevé d'une servitude de passage une convention afin de définir les règles d'utilisation de ce passage pour les usagers de l'école et, à titre provisoire, durant la période des travaux de rénovation de l'école.

Cette convention a été établie et transmise à un notaire pour validation.

QUESTIONS DIVERSES

Plan de financement prévisionnel

Mr le Maire expose la nécessité de réajuster le plan de financement prévisionnel des travaux de l'école afin de tenir compte des subventions déjà accordées, mais aussi pour solliciter une nouvelle subvention dans le cadre de l'aménagement de l'école pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement réajusté.

Saleuse

La saleuse a été livrée mi-janvier.

Assainissement

Les travaux d'assainissement prévus sur la partie « sortie vers St Géniez » sont prévus pour fin février.

CCLS

Suite à une demande de la CCLS le conseil municipal donne son accord pour la modification des statuts de la communauté de communes intégrant la Maison des Services Publics aux compétences de la Communauté de Communes. Cette compétence entre dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, tels que le PLU. La Maison des Services Publics doit être inscrite à la rubrique III C- alinéa 4 « Compétences facultatives ».

Le Conseil Communautaire propose la rédaction de la compétence selon les termes suivants :

« III C- COMPETENCES FACULTATIVES ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « Maison des Services Publics », approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Lot et Serre, autorise Monsieur le Président de la Communauté des Communes Lot et Serre à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La séance est levée à 23 H 45.

Le Maire Roland Puel